

## TRANSFORMATION D'UNE SOCIÉTÉ EN SAS

### Pièces justificatives

#### POUR LA SOCIÉTÉ

- 1 copie des statuts mis à jour, certifiée conforme par le représentant légal.
- 1 copie du procès-verbal mentionnant la modification de la forme juridique et désignant les nouveaux dirigeants, certifiée conforme par le représentant légal, avec la mention originale de l'enregistrement auprès des services fiscaux.
- Si la société avait un commissaire aux comptes sous son ancienne forme juridique, 1 original du rapport du commissaire aux comptes ou 1 copie du récépissé de dépôt du rapport.  
OU  
Si la société n'avait pas de commissaire aux comptes sous son ancienne forme juridique, 1 original du rapport du commissaire à la transformation ou 1 copie du récépissé de dépôt du rapport.
- 1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou un exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.

#### POUR LE PRÉSIDENT ET LES AUTRES DIRIGEANTS, PERSONNES PHYSIQUES<sup>1</sup>

- 1 original de la déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation.

##### **Dirigeant(s) de nationalité française**

- 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité.

##### **Dirigeant(s) de nationalité étrangère résidant en France**

- **Pour les ressortissants de l'Union européenne, de l'Islande, de la Norvège, du Liechtenstein, de la Suisse, d'Andorre, de Monaco et de Saint-Marin**

- 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité<sup>2</sup>.

- **Pour les autres ressortissants**

- 1 copie recto-verso d'un titre de séjour ou 1 copie du récépissé de demande d'un titre de séjour, en cours de validité permettant l'exercice d'une activité commerciale<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Notamment directeur général, directeur général délégué, administrateur, membre d'un conseil de surveillance, représentant légal d'une personne morale non inscrite au RCS. Pour d'autres organes de direction, consulter votre CFE. En cas de présence d'une personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la société (fondé de pouvoir), il faut fournir les mêmes pièces que le président.

<sup>2</sup> Le cas échéant, accompagnée d'une traduction libre certifiée conforme par le titulaire de la pièce.

<sup>3</sup> Les titres de séjour qui permettent l'exercice d'une activité commerciale portent les mentions « Entrepreneur/ profession libérale », « Vie privée et familiale », « compétence et talent » et « passeport talent » mais, dans ce dernier cas, uniquement lorsque la mention est délivrée sur le fondement du 5°, 6°, 7°, 8° ou 10° de l'article L. 313-20 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

### **Dirigeant(s) de nationalité étrangère non résidant en France**

- 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité<sup>4</sup>.

### **POUR LE PRÉSIDENT ET LES AUTRES DIRIGEANTS, PERSONNES MORALES<sup>5</sup>**

#### **Dirigeant(s) personne(s) morale(s) inscrite(s) au RCS ou sur un registre public étranger**

- Pour une personne morale inscrite au RCS, 1 extrait K-bis original de moins de 3 mois.
- Pour une personne morale inscrite sur un registre public étranger, 1 original du titre d'existence de la personne et, éventuellement, une traduction en langue française.

#### **Dirigeant(s) personne(s) morale(s) non inscrite(s) au RCS ou sur un registre public étranger**

- 1 copie d'un titre établissant l'existence de la personne morale (copie des statuts certifiée conforme par le représentant légal, extrait du Journal officiel...) et, éventuellement, une traduction en langue française.
- Pour le représentant légal de la personne morale non inscrite au RCS, ajouter la ou les pièces requises pour les dirigeants personnes physiques.

*Remarque : les dirigeants personnes morales d'une SAS n'ont pas à désigner de représentant permanent.*

### **AUTRES PIÈCES**

#### **En cas de nomination de commissaires aux comptes, titulaires et suppléants**

- 1 copie de la lettre d'acceptation des fonctions par les commissaires aux comptes titulaires et suppléants.
- 1 copie de l'attestation d'inscription à la compagnie régionale des commissaires aux comptes.

#### **En cas d'exercice d'une activité réglementée pour le RCS**

- En fonction de l'activité, 1 copie ou 1 original de l'autorisation ou de la déclaration préalable<sup>6</sup> mise à jour.

#### **En cas de signature du formulaire par une autre personne que le représentant légal**

- 1 original du pouvoir nominatif signé par le représentant légal, sauf si les actes comportent la procuration donnée au signataire du formulaire.

<sup>4</sup> Le cas échéant, accompagnée d'une traduction libre certifiée conforme par le titulaire de la pièce.

<sup>5</sup> Notamment directeur général, directeur général délégué, administrateur, membre d'un conseil de surveillance. Pour d'autres organes de direction, consulter votre CFE.

<sup>6</sup> Consulter votre CFE